

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ADHÉRENTS | SHIVA DANSE ET MOUVEMENT

- L'adhésion ne peut pas être annulée par l'adhérent et les cotisations payées ne peuvent pas être remboursés;
- Les dirigeants de l'association peuvent annuler une adhésion en cas d'agression physique ou verbale vers les membres de l'association;
- Les adhésions sont valables du 01/09 au 30/06 de l'année scolaire en cours;
- Toutes les adhérents ont le droit à: prix réduit dans toutes les activités proposées par l'association, gratuité dans certaines activités, priorité dans les réservations des places pour les événements et cours, documents exclusifs en ligne et physique au sujet de l'art, de la danse et de nos activités, participation dans des tirages au sort et des cadeaux tout au long de l'année;
- En effectuant votre adhésion vous déclarez être au courant des informations de ce règlement et vous êtes d'accord à le suivre en tant que membre adhérent de l'association Shiva Danse et Mouvement.